



Conseil économique et social

Distr. générale
30 novembre 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-quatrième session

4-7 mars 2003

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Ordre du jour provisoire et dates

de la trente-cinquième session

de la Commission

Activités de la Commission du développement social et leurs incidences éventuelles sur les travaux de la Commission de statistique

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note, établie à la demande du Conseil économique et social, a pour objet d'informer la Commission de statistique des activités en cours à la Commission du développement social qui intéressent ses travaux. La Commission de statistique est invitée à en tenir compte lors de l'examen du point 3 de son ordre du jour (Statistiques démographiques et sociales), ainsi que pour définir l'ordre du jour de sa trente-cinquième session et modifier son programme de travail pluriannuel.

* E/CN.3/2003/1.



I. Activités de la Commission du développement social et leurs incidences éventuelles sur les travaux de la Commission de statistique

1. La quarantième session de la Commission du développement social a eu lieu à New York, du 11 au 21 février 2002.

II. Documents dont était saisie la Commission du développement social

2. La Commission du développement social a examiné et approuvé trois grands rapports. Le rapport sur l'intégration des politiques sociales et économiques (E/CN.5/2002/3) donnait un aperçu général des obstacles à surmonter en matière de politiques sociales et économiques et présentait des recommandations pour l'action nationale aussi bien qu'internationale. Le rapport sur le suivi de l'Année internationale de la famille en 2004 (E/CN.5/2002/2) décrivait les initiatives récentes prises en vue de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Le rapport sur le suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (E/CN.5/2002/4) présentait les activités menées, au niveau international, par le Rapporteur spécial de la Commission du développement social sur le suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Il a également formulé des propositions concernant le futur mécanisme de suivi de la mise en oeuvre des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés¹.

III. Incidences pour la Commission de statistique

3. Le rapport du Secrétaire général sur le suivi de l'Année internationale de la famille en 2004 a des incidences statistiques générales du fait qu'il propose des activités de recherche axées sur la famille, notamment une étude sur le changement de la structure familiale et de la taille des ménages, le mariage et la procréation, le divorce et les familles monoparentales, les mouvements migratoires, le vieillissement de la population, l'éducation des parents, la retraite et ses incidences sur la famille ainsi que l'impact du VIH et du sida sur la famille.

4. Les résolutions sur les droits de l'homme et l'invalidité ont également des incidences statistiques car elles demandent l'établissement de statistiques permettant de mesurer la mise en oeuvre et le suivi des Règles. Des données sont nécessaires sur le pourcentage d'handicapés dans la population et sur leur situation socioéconomique, notamment en matière d'éducation et de participation à l'activité économique. Elles doivent permettre d'évaluer dans quelle mesure les personnes handicapées bénéficient ou non du développement par rapport aux personnes qui ne sont pas handicapées, compte tenu de leur sexe et en accordant une attention particulière à leur appartenance à un groupe marginalisé tel que celui des enfants ou celui des vieillards.

¹ Publication des Nations Unies, Numéro de vente : F.DPI/1454.